

Lisières urbaines durables de Rennes Métropole

Des éléments paysagers « socles » de la ville archipel

ÉTAT DES LIEUX - VOLET 2

Sommaire

AVANT-PROPOS	05
• Porter un nouveau regard sur le paysage	05
• Une étude en trois volets	05

SYNTHÈSE	07
-----------------------	-----------

PARTIE 1 - LE SOCLE TERRITORIAL

Génèse du paysage	09
--------------------------------	-----------

Le socle territorial : géomorphologie du paysage	10
• Les formes du relief de la métropole	10
• Le réseau hydrographique	12

Les paysages agricoles et forestiers	14
---	-----------

L'implantation des bourgs et villes	16
• L'empreinte originelle de l'implantation des bourgs	16
• Révéler le rapport villes-campagnes	16

Patrimoine bâti : une grammaire du paysage	18
• L'église au centre du village	18
• La route comme perspective	18
• Châteaux et manoirs : un motif paysager récurrent	19
• Les parcs paysagers	19
• Les lisières urbaines traditionnelles : des clés de lecture du paysage	20

PARTIE 2 - GÉRER L'INTERFACE

Changer le regard sur les limites urbaines	23
---	-----------

Poser les limites de l'étalement urbain	24
--	-----------

• Clarifier ce qui est appelé à rester et ce qui peut évoluer	24
• Passer d'une limite « ligne » à une lisière « espace »	24
• Concevoir une ville qui « regarde » la campagne	24
• Protéger l'activité agricole et la biodiversité	25
• Faire des lisières des espaces favorables au cadre de vie et à la santé	25

S'appuyer sur les éléments structurants du paysage	26
---	-----------

• S'appuyer sur le paysage de la ville-archipel pour dessiner les limites de l'urbanisation	26
---	----

Caractériser la nature de l'interface	28
--	-----------

• Nature des espaces urbanisés concernés	28
• Nature des espaces agro-naturels voisins	28

Prendre en compte les mesures de protection	30
--	-----------

• La protection ponctuelle et symbolique	30
• La protection contextuelle : périmètres patrimoniaux PSMV et AVAP	30

PARTIE 3 - TYPOLOGIE DES LISIÈRES URBAINES

Caractérisation de la nature de la lisière	33
---	-----------

Un objet complexe à cerner	34
---	-----------

• De nombreuses combinaisons	34
• Une diversité de situations possibles	34

Esquisse d'une typologie	36
---------------------------------------	-----------

• Les lisières naturelles	36
• Les lisières anthropisées	39

Avant-propos

Porter un nouveau regard sur le paysage

Le modèle de la ville archipel porté par la métropole depuis plusieurs décennies a généré une relation paysagère et géographique singulière entre les espaces urbanisés et la campagne. La proximité permanente entre la ville, les bourgs et les espaces agro-naturels favorise le développement de nombreuses lisières urbaines. Les limites d'urbanisation inscrites dans les documents d'urbanisme engendrent une multiplication des interfaces ville/campagne.

Trop souvent, la production urbaine des dernières décennies s'est traduite par une forme de standardisation des limites entre l'urbain et le rural en dépit des singularités paysagères de chaque site. L'urbanisation périurbaine a conduit ainsi à banaliser les paysages de la ville archipel.

Le Plan local d'urbanisme (PLUi) a permis d'introduire une première approche qualitative en spatialisant un certain nombre d'enjeux paysagers dans les orientations d'aménagement et de programmations intercommunales dont celui du traitement des lisières urbaines. Par ailleurs, la mise

en œuvre d'une stratégie de sobriété foncière permet d'identifier un certain nombre de limites durables entre les espaces urbanisés et la campagne. En conséquence, la métropole a aujourd'hui l'opportunité de définir des lisières urbaines durables, mais aussi le traitement et l'aménagement de ces espaces.

Une étude en trois volets

Un premier travail exploratoire (volet 1) a été réalisé pour mieux comprendre la nature et les fonctions des lisières urbaines. L'objectif de ce premier volet était de changer le regard porté sur cette notion de lisière afin d'en faire une composante à part entière des projets d'aménagement à venir. Il s'agissait aussi de remettre en perspective cette notion au regard des enjeux liés aux objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Ce travail a été approfondi dans ce second volet. Notre proposition est d'identifier et de qualifier les lisières urbaines métropolitaines, en les cartographiant et en les classifiant. Le contexte géographique est pris en compte afin de mieux cerner la nature et les enjeux de chaque lisière.

Ce second volet sera accompagné d'un atlas cartographique avec une approche spécifique pour chaque commune de Rennes Métropole.

Dans un troisième temps, des recommandations pourront être proposées pour être mise en œuvre dans les différents documents d'urbanisme et opérations d'aménagement. L'enjeu sera de traiter la lisière urbaine en changeant de paradigme ; la lisière est aussi un lieu à investir afin de conforter le projet urbain et paysager des communes, un lieu qui intègre deux entités (l'urbain et l'agro-naturel) qui s'interpénètrent.

Synthèse

La lisière urbaine ne doit plus être envisagée comme une simple ligne séparant la ville de la campagne, mais comme un espace d'interface et de transition, doté d'une certaine épaisseur, où s'organisent les relations entre milieux urbains, agricoles et naturels. Elle peut ainsi jouer plusieurs rôles : paysager, en structurant les limites de la ville archipel et en révélant les paysages du territoire :

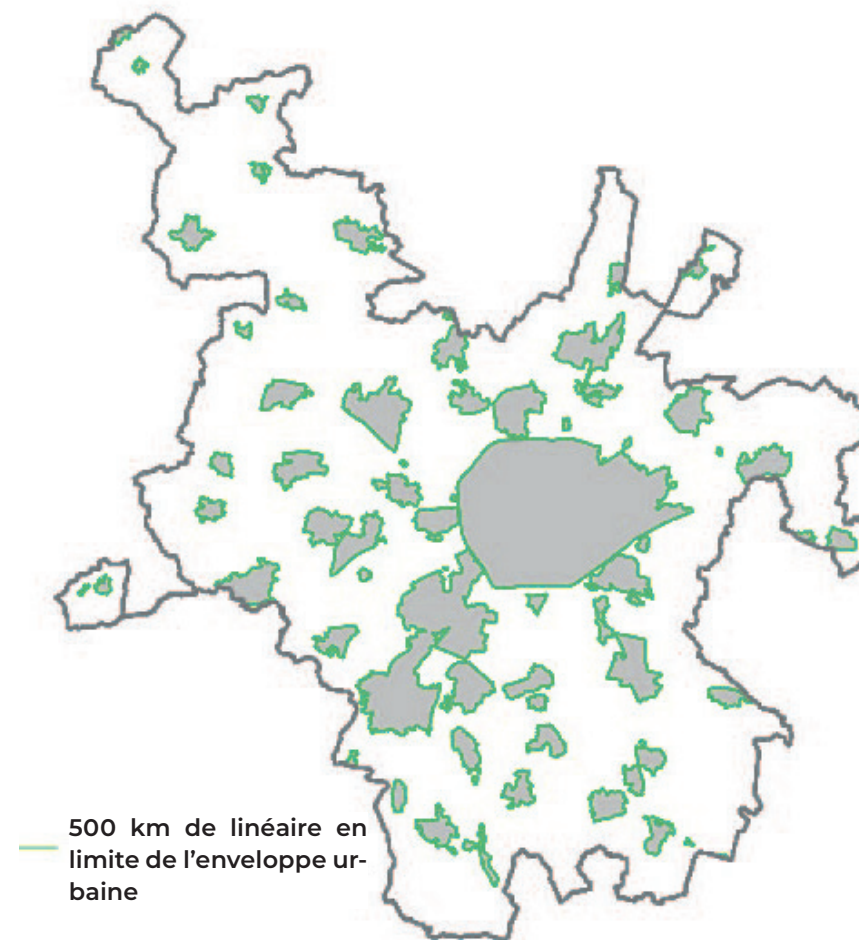
- écologique, en participant à la trame verte et bleue et aux continuités écologiques,
- agricole, en contribuant à la pérennité des espaces productifs,
- social et sanitaire, en offrant des espaces de proximité favorables aux usages de loisirs, aux mobilités actives et au bien-être des habitants.

Dans ce contexte, Rennes Métropole engage une démarche visant à mieux comprendre, identifier et qualifier les lisières urbaines afin d'en faire de véritables composantes des projets d'aménagement. Le présent document propose un état des lieux du socle territorial et des paysages métropolitains, afin d'éclairer la manière dont les villes, les bourgs et les espaces agro-naturels se rencontrent

et se structurent. Cette analyse s'appuie notamment sur la géomorphologie du bassin rennais (vallées, coteaux et plateaux), le réseau hydrographique structurant, les paysages agricoles et bocagers, l'implantation historique des bourgs et villages, les éléments patrimoniaux qui composent la « grammaire » du paysage. Cette lecture du territoire permet d'identifier les formes d'interface entre ville et campagne et de proposer une première typologie des lisières urbaines.

Elle constitue le socle de travail pour le volet 3 de l'étude, qui prendra la forme d'un cahier de recommandations. Celui-ci visera à traduire cette analyse en orientations opérationnelles, afin de guider la conception et l'aménagement des lisières urbaines à l'échelle métropolitaine.

Un objectif à atteindre : qualifier, cartographier et structurer durablement les interfaces entre ville et campagne et faire de ces espaces de transition des composantes à part entière des projets d'aménagement.



RÉPARTITION DES SURFACES SUR RENNES MÉTROPOLE

710 km² au total :
501 km² agro-naturels et **209** km² urbanisés
500 km de lisières urbaines

Source : MOS.



ORGÈRES

PARTIE 1

LE SOCLE TERRITORIAL

Genèse du paysage

LE SOCLE TERRITORIAL : GÉOMORPHOLOGIE DU PAYSAGE

Les formes du relief de la métropole

Le socle géologique du bassin rennais, constitué de schistes et de grès armoricains anciens et érodés, se révèle à travers la hiérarchie du réseau hydrographique. Le bassin s'organise comme une vaste cuvette topographique aux pentes extrêmement douces, traversée par une alternance rythmée de plateaux, de coteaux et de fonds de vallées. Ce paysage ne se lit et ne s'apprécie qu'au regard des cours d'eau — la Vilaine, l'Ille, leurs affluents et de nombreux rus — qui en sculptent les modelés et en rythment la perception.

De cette arborescence hydrographique découlent trois grandes entités aux caractères prononcés :

Les fonds de vallées, sinueux et intimes, dessinent le paysage de l'eau et du végétal. Leur topographie en creux, où l'humidité persiste, concentre la biodiversité (ripisylves, prairies humides) et les traces de l'activité humaine historique (moulins, biefs, lavoirs, ponts de pierre). L'ambiance y est souvent feutrée, marquée par le bruissement de l'eau et la fraîcheur relative.

Les coteaux forment les lignes de force et les balcons visuels du bassin. Ces versants, parfois asymétriques — l'adret plus sec et ouvert, l'ubac plus frais et boisé — structurent le paysage en une succession de plans. Ils offrent des échappées panoramiques sur la métropole ou sur les vallées qu'ils encadrent, et sont souvent couronnés de hameaux, de routes de crête ou de chemins de randonnée.

Les plateaux constituent l'essentiel de la surface du bassin. Ce sont des étendues planes ou très légèrement ondulées, aux horizons larges mais cadrés par les lisières lointaines des coteaux. Dominés par les grandes cultures et l'urbanisation diffuse, ils forment le « ciel » du paysage, un espace d'ouverture et de circulation.

La topographie, bien que globalement peu accidentée, présente des effets de relief localisés et significatifs (moulin du Boël par exemple). Ils sont liés aux contreforts des massifs anciens qui ceignent le bassin : au nord, les crêtes schisteuses du Pays de Saint-Malo ; au sud, les hauteurs plus marquées du bassin de la Seiche et les approches du seuil de Bain-de-Bretagne. Le réseau hydrographique s'est inscrit dans cette structure en

creusant par érosion différentielle des vallonnements doux (les « rides du paysage »), dégagant ainsi des buttes-témoins et des points hauts stratégiques (comme le site originel de Rennes sur un promontoire dominant la confluence Ille-Vilaine). Ainsi, loin d'être une simple plaine uniforme, le bassin rennais se révèle comme un paysage tactile et séquentiel, où la moindre déclivité prend sens, passant du panorama aérien des crêtes à l'intimité abritée des talwegs, où

l'eau apparaît toujours au détour d'un méandre, d'un ouvrage ancien ou d'une percée végétale.

Comprendre la structure géomorphologique du bassin rennais pour révéler ses dynamiques paysagères et valoriser les singularités, les continuités écologiques et les points hauts structurants du territoire.



BÉCHEREL

| Géomorphologie du paysage

Cartographie thématique

Échelle : 1/150 000^e



Les **fonds de vallées** dessinent le paysage de l'eau formé par la Vilaine et ses différents affluents.



Les **coteaux** sont les entités paysagères à l'interface des fonds de vallée et des plateaux. Ils forment, avec les plateaux, les crêtes et les buttes, les paysages de hauteur et offrent des vues sur les vallées situées en contrebas.



Les **plateaux, crêtes et buttes** forment, avec les coteaux, les paysages de hauteur du territoire métropolitain. Ils dominent les fonds de vallées et ouvrent des perspectives sur le grand paysage.



Courbes de niveaux, équidistantes de 5 m.



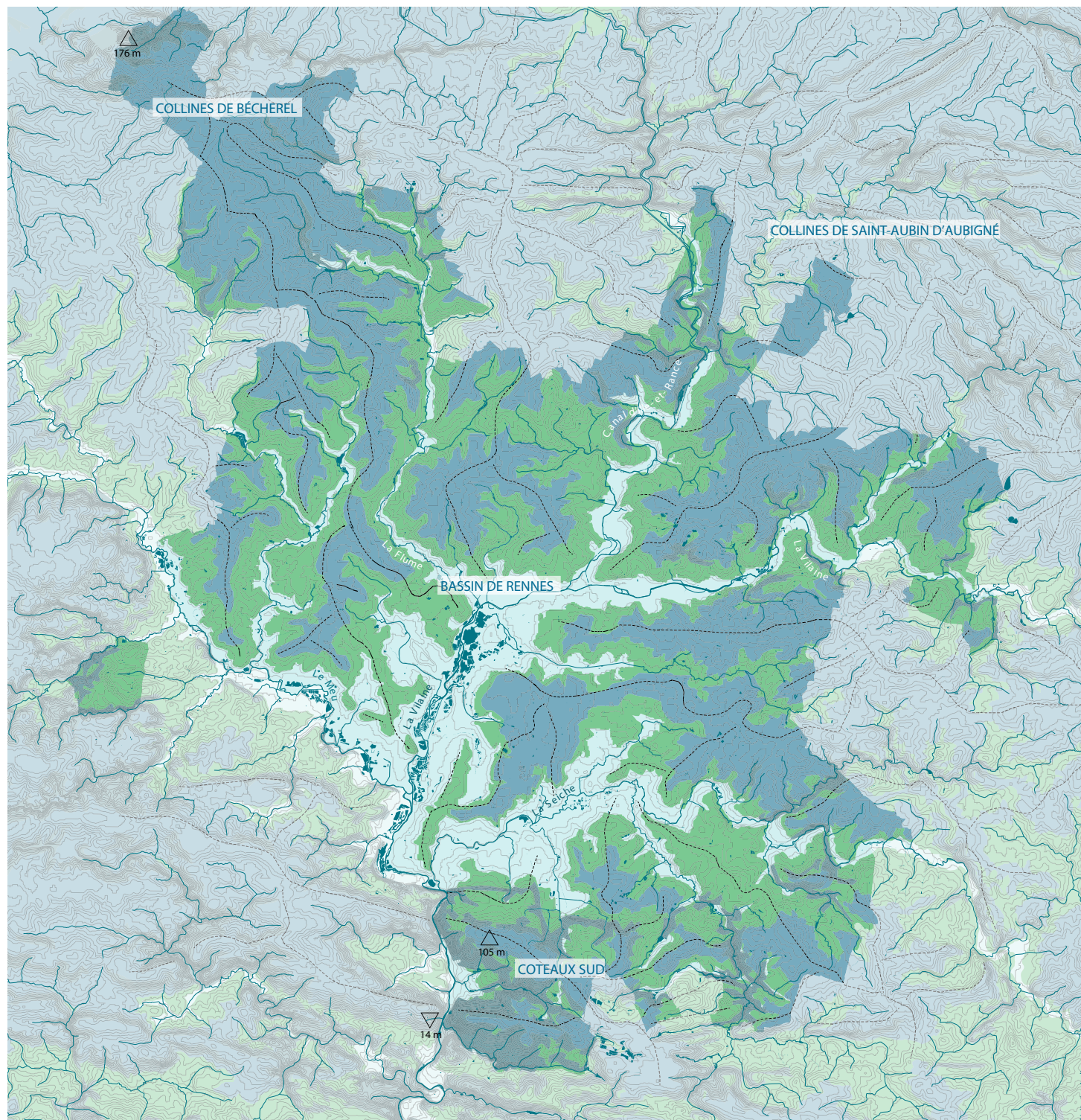
Ligne de crête (ligne reliant les points hauts du relief).



Point haut / point bas avec la cote N.G.F. (Nivellement général de la France).



0 5 km



Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du bassin rennais ne se résume pas à un simple cours principal et à ses tributaires. Il forme un chevelu hydrologique vivant et complexe, où la Vilaine joue le rôle de colonne vertébrale drainant une multitude de confluences significatives : le Chevré, la Flume, le Meu, le Blosne, la Seiche... Chaque affluent est lui-même l'artère principale d'un sous-bassin aux caractéristiques propres, drainant à son tour un chevelu dense de rus et de ruisseaux souvent ancrés dans les talwegs les plus discrets.

Cette arborescence hiérarchisée est le fondement même de l'identité paysagère du territoire. Elle crée à la fois une diversité de situations et une unité organique profonde :

- **élément différenciant** : chaque vallée possède son caractère, modelé par la géologie, la pente et l'histoire de son cours d'eau (la Seiche encaissée et vive, le Meu et ses larges méandres, le Blosne tantôt canalisé, tantôt ressurgissant) ;
- **élément unificateur** : tous ces chemins d'eau convergent inexorablement vers le sillon commun de « la Vallée de la Vilaine », faisant du fleuve le réceptacle physique et symbolique de l'ensemble du territoire métropolitain.

Ainsi se dessinent clairement six grands bassins versants, véritables paysages hydrologiques convergeant vers le site emblématique de Rennes.

Cette structure est fondatrice de la forme et de l'expérience du paysage rennais.

Les sept affluents majeurs de la Vilaine sont :

- **le Meu (à l'ouest)** : cours d'eau structurant de l'Ouest, il se prolonge en amont par la Vaunoise. Son bassin, aux larges vallons agricoles, contraste avec le cours plus urbain et canalisé en aval, témoignant des transitions entre le rural et le métropolitain ;
- **la Flume (au nord-ouest)** : affluent de la rive droite, elle s'étire selon un axe nord-ouest / sud-est. Son cours, souvent bordé de boisements humides, apporte une trame verte et bleue remontant profondément vers les franges agricoles du bassin ;
- **la Seiche (au sud)** : c'est l'affluent au relief le plus marqué. Son cours plus encaissé, suivant parfois des failles géologiques, crée des vallées aux versants nets et des ambiances plus « vallonnées », offrant des perspectives topographiques singulières dans un bassin globalement plat ;
- **le Blosne (au sud-est)** : il illustre le dialogue complexe entre l'eau et la ville. Longtemps canalisé, busé ou transformé en fossé de ceinture, il « disparaît » dans la trame urbaine dense pour ressurgir de façon palpable en aval de Chantepie, rappelant la résilience des dynamiques naturelles ;
- **le Canal d'Ille-et-Rance (au nord-est)** : plus qu'un simple affluent, c'est une artère historique et linéaire artificielle. Assurant la liaison Manche-

Océan, il introduit une géométrie et une échelle différente dans le réseau, créant un paysage de l'eau ordonné et navigable, à l'ambiance distincte des vallées naturelles ; Il reçoit l'**Illet**, affluent de l'Ille au nord du territoire ;

- **le Chevré (au nord)** : prenant sa source dans les boisements humides du nord métropolitain (comme la forêt de Rennes), il relie

la Vilaine par un cours d'eau souvent discret, mais essentiel pour la biodiversité. Il incarne la connexion entre les grands massifs forestiers et le cours principal du fleuve.

Ce réseau est la signature paysagère du territoire, un patrimoine écologique continu qui guide le développement, structure les paysages et imprime un rythme à la découverte de la métropole.



BRUZ - MOULIN DU BOËL

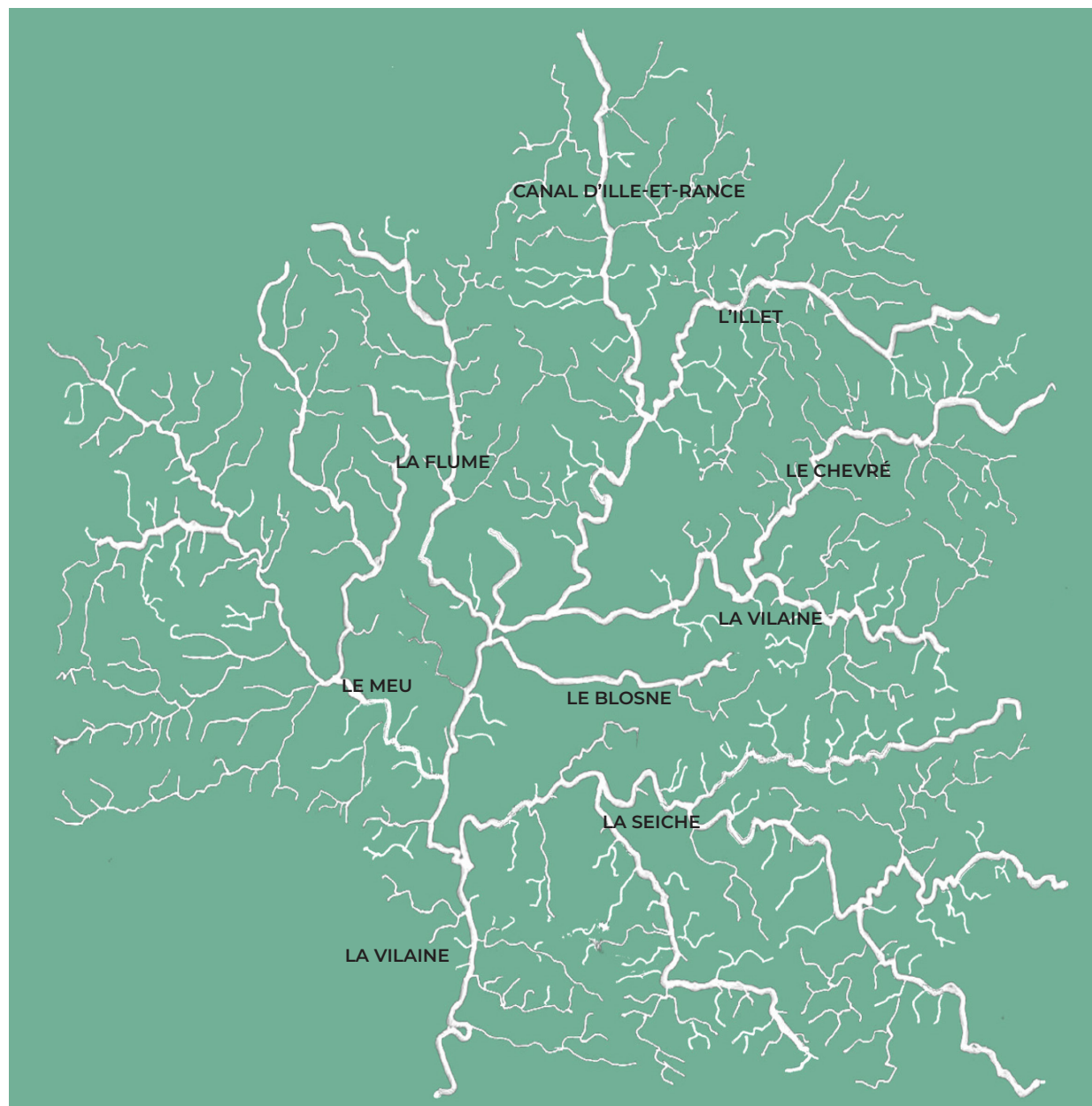
| Le réseau hydrographique

Cartographie thématique

Échelle : 1/150 000^e



0 5 km



LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

Le paysage du pays de Rennes s'inscrit dans la tradition du bocage de l'Ouest, entendu non comme une simple juxtaposition de champs clos, mais comme un véritable système agraire. Issu d'une combinaison étroite entre pratiques agricoles, organisation sociale, gestion des sols, de l'eau et des ressources, le bocage rennais est le produit historique d'une construction territoriale complexe.

Si le bocage actuel est en grande partie hérité du XIX^e siècle, il résulte d'une superposition de structures successives depuis le Moyen Âge, aujourd'hui partiellement effacées, mais toujours lisibles dans l'organisation du territoire. Initialement conçu pour protéger les cultures et organiser le travail agricole à l'échelle humaine (la taille des parcelles était adaptée à la charge de travail d'une journée pour un individu), il s'est progressivement structuré comme un système social et économique, notamment autour de l'entretien et de l'exploitation des haies. Celles-ci constituaient à la fois une ressource, un marqueur foncier et un élément de régulation des milieux.

Étroitement lié aux villes, le bocage assurait leur approvisionnement en ressources et jouait un rôle écologique majeur : infiltration des eaux, limitation

de l'érosion, protection contre le vent, fertilisation des sols et soutien à la biodiversité. À l'échelle du bassin rennais, il participait à la gestion de l'eau et à la prévention des crues, contribuant à l'équilibre global du territoire. Après son apogée au XIX^e et au début du XX^e siècle, ce système connaît un déclin rapide à partir des années 1950 sous l'effet de la modernisation agricole et des remembrements.

La ville contemporaine s'est développée sur cette matrice paysagère ancienne, selon une organisation en pôles urbains non contigus inscrits au sein d'une vaste continuité d'es-

paces agro-naturels. Cette figure de la ville-archipel, portée par la planification, structure aujourd'hui le paysage de l'agglomération en lien étroit avec les vallées et les cours d'eau. La lisibilité des limites urbaines, notamment dessinées par la rocade, permet le maintien de la présence de la campagne jusqu'aux portes de la ville, tandis que les infrastructures de contournement plus éloignées préservent cette organisation tout en anticipant les évolutions futures.

Les relations entre espaces urbanisés et paysages bocagers demeurent étroites. Les campagnes constituent

des horizons proches et accessibles, offrant de nombreux bords de ville propices aux usages de promenade et de loisirs. Les chemins bocagers structurent les réseaux de déplacements doux, tandis que les éléments du bocage, en particulier les haies, sont fréquemment intégrés aux espaces publics, inscrivant dans la ville les motifs du paysage qui l'a précédée. La proximité des activités agricoles et le développement des circuits courts renforcent enfin les liens fonctionnels et symboliques entre ville et campagne.

En dernier lieu, la croissance des villes s'est souvent calée sur le foncier agricole en respectant les contours bocagers des champs. Cela a souvent produit des limites de quartiers matérialisées par les anciennes haies.

Ce dialogue entre espaces bâtis et campagne est une caractéristique de la ville archipel.



Extrait de la carte ci-contre : la carte de l'occupation des sols permet de reconnaître le bocage comme structure historique et fonctionnelle du territoire et d'y inscrire les dynamiques urbaines contemporaines dans la continuité de ses trames paysagères, écologiques et agricoles, et de renforcer le dialogue durable entre espaces bâtis et campagne.

Nature des paysages agricoles et forestiers

Cartographie thématique

Échelle : 1/150 000^e

LA TRAME BLEUE

- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Zones humides
- Principales vallées (zones inondables)

LA TRAME AGRICOLE

- Surfaces agricoles
- Serres
- Broussailles
- Formations herbacées

LA TRAME BOISÉE

- Feuillus et boisements mixtes
- Conifères
- Coupes
- Formations arbustives et sous arbrisseaux

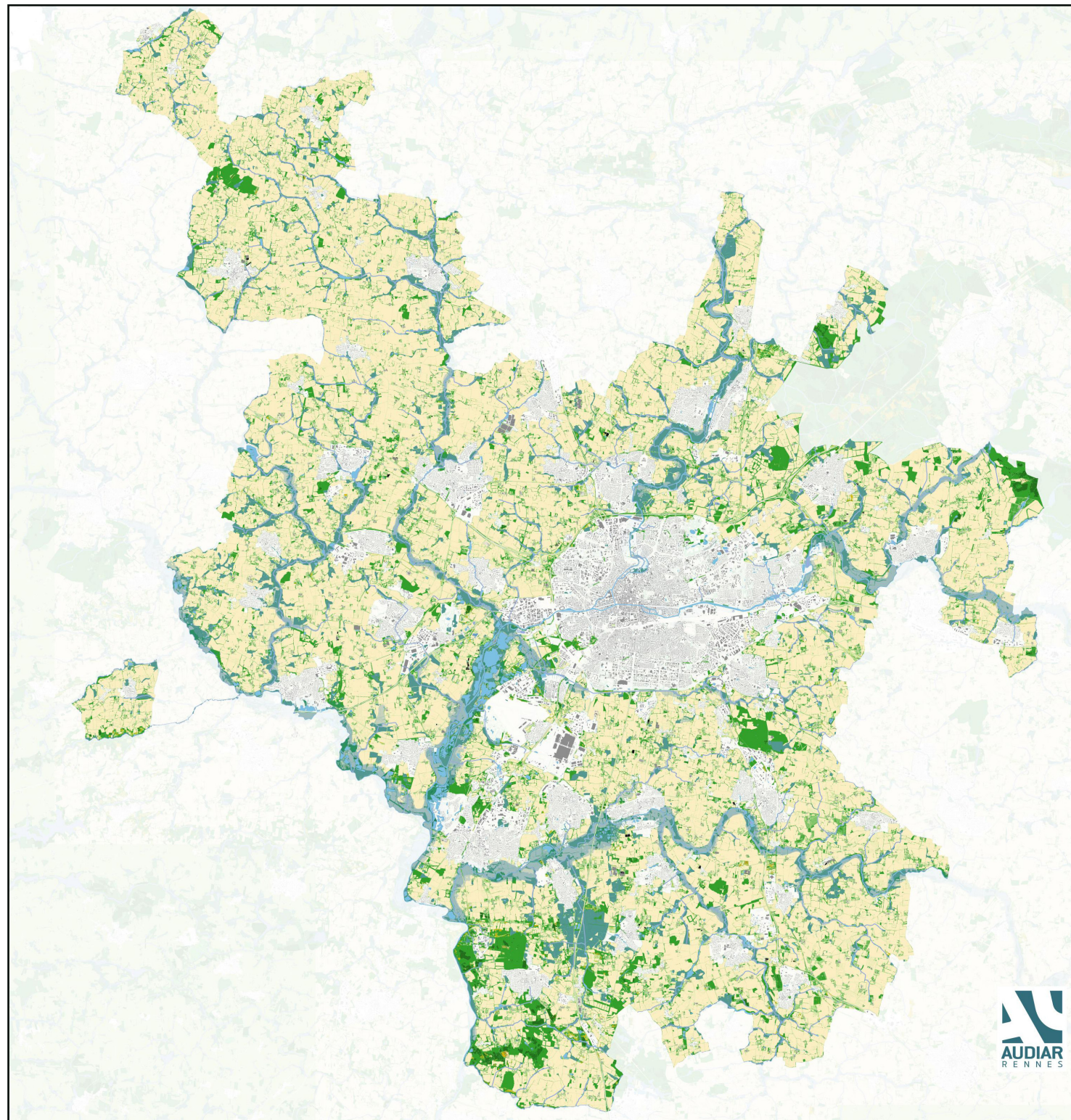
LA TRAME URBAINE

- Zones artificialisées



0 5 km

Source - Cosia et MOS - Traitement Audiar.



L'IMPLANTATION DES BOURGS ET VILLES

L'empreinte originelle de l'implantation des bourgs

Les bourgs et villages du bassin rennais se sont implantés selon une logique dictée par le relief, l'eau et les sols. Leur localisation répondait à des impératifs pratiques de subsistance, de défense et de communication, générant trois grands types d'implantation qui structurent encore le paysage et préfigurent la localisation des villes actuelles.

Les villages de fonds de vallée s'établissaient au plus près de la ressource en eau, souvent à un point de franchissement stratégique comme un gué ou un pont primitif. Leur forme linéaire épousait le cours de la rivière ou la route de vallée, organisée autour de la force motrice des moulins qui animaient une économie locale de transformation, des tanneries aux forges. Beaucoup de ces villages, à l'instar d'Acigné le long de la Vilaine, Betton le long de l'Ille ou de Mordelles sur le Meu, ont connu une nouvelle dynamique tout en préservant leur cœur ancien et leur relation patrimoniale à l'eau.

Les bourgs de coteau ou de crête recherchaient au contraire une position de surplomb et de contrôle. Installés à mi-pente ou sur une ligne de hauteur, ils bénéficiaient d'une meilleure salubrité que les fonds humides, d'un ensoleillement optimal pour les cultures et l'habitat, et d'une défense naturelle. Ces implantations offraient surtout un point de vue étendu sur les vallées et les axes de circulation, permettant à la fois la surveillance et l'affirmation symbolique d'une présence seigneuriale, souvent matérialisée par une église ou un manoir. Des communes comme Vern-sur-Seiche, Chavagne et bien sûr Bécherel, incarnent cette logique. Leur situation panoramique, autrefois stratégique, constitue aujourd'hui un atout paysager majeur, offrant des vues dégagées qui structurent les perspectives du bassin.

Enfin, les villages de plateau s'établissaient au cœur des terres les plus fertiles, sur les étendues limoneuses propices aux grandes cultures céréalières. Leur implantation répondait avant tout à une logique agricole et de peuplement diffus, centrée sur l'exploitation des sols. Leur forme est souvent plus lâche, moins contrainte

par le relief, organisée autour d'un carrefour de chemins ruraux et d'une place commune. Ces villages, comme Romillé ou Nouvoitou, sont profondément liés à la morphologie du bocage qui les entoure.

Révéler le rapport ville-campagne

Cette géographie historique des implantations humaines révèle ainsi une urbanisation liée au régime agraire où chaque site était optimisé en fonction de ses atouts naturels. La figure moderne de la ville-archipel ne doit pas nier cette histoire mais doit la recycler et la sublimer.

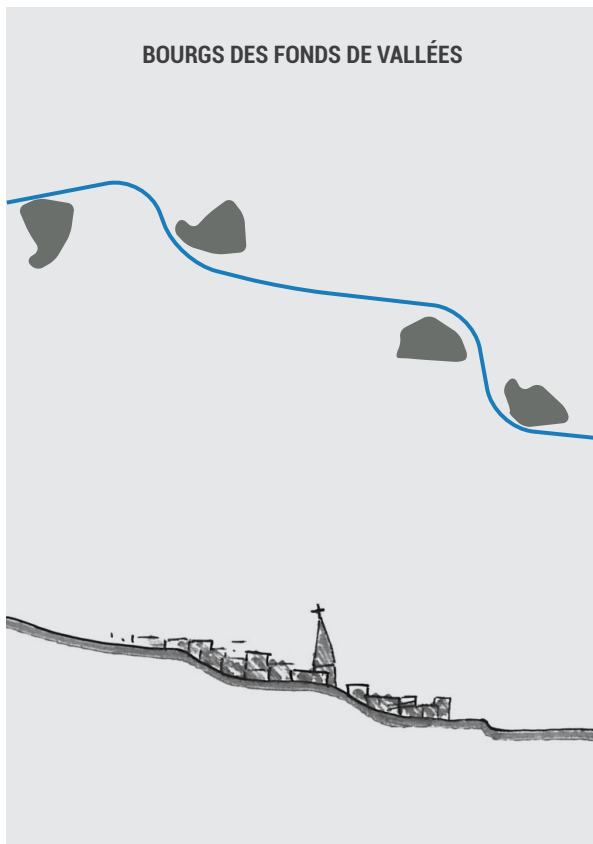
Les pôles urbains secondaires d'aujourd'hui se sont souvent développés à partir de ces noyaux villageois, tandis que les vastes plaines agricoles qui les séparent perpétuent, dans leur fonction et leur esthétique, l'héritage des grands plateaux cultivés. La compréhension de cette empreinte originelle est essentielle pour saisir la profondeur et la résilience du paysage rennais, qui superpose avec cohérence les strates de son histoire.

Le modèle de la ville archipel qui se

traduit par une proximité de la ville et des espaces agricoles parfaitement illustré dans la carte jointe. Un développement urbain maîtrisé a permis de circonscrire les villes, bourgs et leurs extensions grâce à des coupures d'urbanisation. C'est l'alternance ville-campagne consacrée par des limites d'urbanisation pérennes. Cette alternance offre une opportunité d'espace de nature à proximité de la ville qui prend forme à travers une identité paysagère, la géographie du lieu, son histoire.

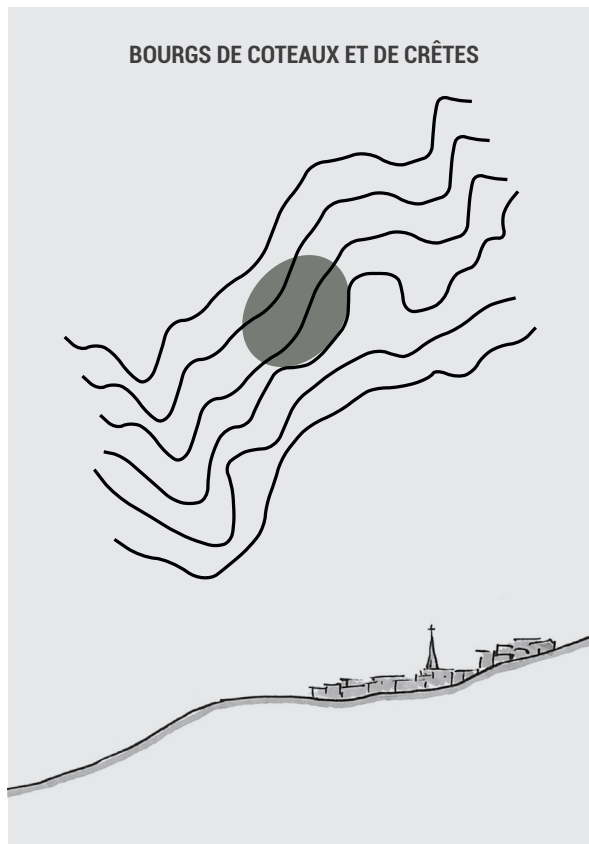
S'appuyer sur cette logique d'implantation — vallée, coteau, plateau — pour inscrire le modèle contemporain de la ville-archipel dans la continuité des structures agraires et paysagères, et consolider l'alternance durable entre espaces urbanisés et campagnes.

BOURGS DES FONDS DE VALLÉES



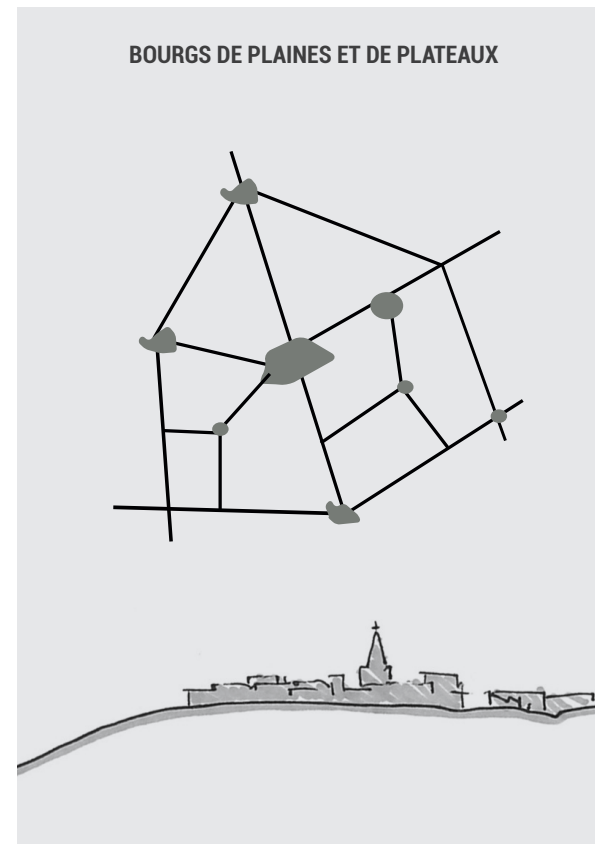
ACIGNÉ

BOURGS DE COTEAUX ET DE CRÊTES



CHAVAGNE

BOURGS DE PLAINES ET DE PLATEAUX



BOURGBARRÉ

PATRIMOINE BÂTI : UNE GRAMMAIRE DU PAYSAGE

L'empreinte originelle des bourgs ruraux a généré des figures paysagères récurrentes, une véritable grammaire visuelle qui structure encore la perception de la campagne métropolitaine. Ces motifs traditionnels, hérités d'un long façonnement humain, créent un paysage à la fois familier et chargé de sens.

L'église au centre du village

L'église au centre du village reste le point de repère absolu dans l'ensemble du bocage rennais. Dans un paysage aux reliefs doux, le clocher émerge avec une aisance naturelle au-dessus de la canopée formée par les haies, affirmant sa présence à plusieurs kilomètres à la ronde.

Cette visibilité est le fruit d'une intention : les églises furent souvent édifiées sur le point haut du bourg, transformant le clocher en un sémaphore spirituel et communautaire. Malgré l'extension contemporaine des villes, ce positionnement stratégique en fait un repère persistant, un point d'accroche visuel qui ancre le nouveau

développement dans la géographie ancienne. Le clocher n'est pas seulement un signe religieux ; il est le pivot, l'épicentre autour duquel s'organise la lecture du paysage habité.

La route comme perspective

À cette figure verticale s'ajoute un dispositif scénographique horizontal : la route comme perspective. Les voies, qu'elles soient médiévales, napoléoniennes ou départementales, ont été tracées avec un souci de la mise en scène, révélant une sensibilité paysagère ancienne. Les ingénieurs d'antan composaient avec le relief pour offrir au voyageur des séquences visuelles ordonnées. Dans ce dispositif, l'entrée de ville était un moment d'importance, où la perspective se cadrerait sur le clocher, guidant le regard et les pas vers le cœur du bourg — la place — autour duquel s'agrégeaient les autres édifices notables (mairie, école, halles) au fil des siècles. Une promenade attentive dans la campagne métropolitaine permet de saisir combien ces routes structurent encore la découverte des villages, les présentant au visiteur avec une lisibilité qui contraste avec l'approche souvent diffuse des zones pavillonnaires contemporaines.



LANGAN



ACIGNÉ

Châteaux et manoirs : un motif paysager récurrent

Enfin, châteaux et manoirs forment un motif paysager discret, mais omniprésent, témoin de l'ancienne économie agraire et de son ordre social. Loin d'être de simples résidences, ces domaines étaient conçus comme des compositions paysagères totales, usant d'un vocabulaire sophistiqué pour signifier l'autorité et le goût. La silhouette du château, souvent ponctuant un point haut, s'inscrit dans un parc paysager aux limites savamment estompées avec la campagne, créant une transition entre nature domestiquée et nature productive.

Les parcs paysagers

Mur de clôture, pavillons de garde, grandes allées cavalières, masses boisées et prairies dégagées structurent l'espace avec une géométrie assumée. Ces éléments, audacieux dans leur composition (axes accusés, faces ouvertes au sud, écrans végétaux), ne se limitent pas à l'enceinte du parc. Ils rayonnent sur le paysage environnant et rappellent le rôle fondateur de ces seigneuries dans la constitution des paroisses, l'édification des chapelles et le modelage durable du territoire. Leur présence, souvent plus suggérée que montrée, ajoute une profondeur historique et une dimension symbolique au bocage rennais.



© Franck Hamon / Rennes Ville et Métropole.

CLAYES



© Géoportail-IGN



© Géoportail-IGN

Les lisières urbaines traditionnelles : des clés de lecture du paysage

Les lisières urbaines traditionnelles sont constituées d'un ensemble d'éléments bâtis, végétaux et topographiques qui, associés entre eux, composent de véritables ensembles paysagers. Elles matérialisent souvent l'ancienne limite du village ou du bourg avant les extensions urbaines contemporaines.

Ces franges formaient historiquement une séparation nette entre le noyau ancien et les vastes espaces agricoles ou naturels environnants.

UN PATRIMOINE PAYSAGER RARE ET MENACÉ

Ces lisières ont aujourd'hui largement disparu sous l'effet de l'étalement urbain et du développement pavillonnaire. Les extensions successives ont produit des franges diffuses, peu hiérarchisées, où la limite entre urbanisation et espaces ouverts devient difficile à percevoir.

Ce phénomène de mitage a progressivement effacé les silhouettes villageoises traditionnelles et brouillé la lecture du territoire. Là où existait autrefois une frontière claire apparaît désormais une zone de transition indéterminée, faite d'arrières de parcelles, de clôtures hétérogènes, de voiries et d'urbanisation discontinue.

Les lisières urbaines traditionnelles constituent ainsi un patrimoine paysager devenu rare, souvent méconnu, mais essentiel à la compréhension historique et spatiale des bourgs.

UNE LISIBILITÉ HISTORIQUE ET SPATIALE À VALORISER

Pourtant, ces lisières sont des éléments structurants du paysage à fort potentiel de valorisation. Elles offrent une lisibilité immédiate de l'organisation traditionnelle de l'espace, où la ville s'arrêtait et où la campagne commençait. Cette frontalité crée des séquences paysagères d'une grande force, comme le contact direct entre

les bourgs et les vallées, à Acigné ou à Mordelles. Dans ces cas, l'impossibilité de construire en zone inondable a préservé, de manière involontaire mais bénéfique, des franges urbaines de qualité sur toute la bordure de la vallée. Les jardins, les prés ou les vergers en contrebas des dernières maisons tombent ainsi directement vers la rivière, offrant des percées visuelles et une relation tangible à l'eau et aux espaces naturels.

LE RÔLE STRUCTURANT DES FERMES ET DU PATRIMOINE VERNACULAIRE

Les anciennes fermes jouent souvent un rôle important dans la composition des lisières urbaines. Implantées historiquement en périphérie immédiate du bourg, elles marquent parfois encore aujourd'hui les anciennes limites de l'urbanisation.

Leur préservation est essentielle, non seulement pour leur intérêt patrimonial propre, mais également pour leur rôle dans la lecture du paysage. Ces bâtiments constituent fréquemment des repères visuels majeurs dans les franges urbaines.

Il convient ainsi de préserver leur caractère architectural et leur rapport au site, notamment en maintenant leur dégagement visuel et leur écrin paysager. Les nouvelles constructions implantées à proximité doivent être

pensées avec attention afin de limiter les effets d'écrasement, de banalisation ou de rupture d'échelle. Les traitements des abords, des clôtures, des plantations et des vues doivent contribuer à mettre en valeur ces ensembles plutôt qu'à les masquer.

DES ÉLÉMENTS-CLÉS POUR LA COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE

Il est donc essentiel de repérer, protéger et mettre en valeur ces linéaires. Ils sont souvent constitués d'éléments bâtis mineurs en apparence, mais dont le rôle paysager est capital : une ancienne ferme en limite, un bâtiment agricole, un mur de clôture ou un alignement d'arbres qui marquent une entrée et créent un effet de verrou paysager. Ces éléments, par leur position et leur morphologie, « racontent » l'histoire de l'expansion du bourg et donnent sens à la lecture historique et spatiale d'un lieu. Ils fixent la silhouette du village vu depuis les champs et cadrent la vue sur la campagne depuis les rues.



MONTGERMONT



BOURGBARRÉ



MORDELLES



ACIGNÉ

PARTIE 2

GÉRER L'INTERFACE

Changer le regard sur les limites urbaines

POSER LES LIMITES DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Dans un contexte de sobriété foncière et de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la question des limites de l'urbanisation devient centrale. Il ne s'agit plus seulement de savoir où construire, mais aussi où ne plus construire, et surtout comment organiser la rencontre entre la ville et la campagne.

Poser une limite d'urbanisation, ce n'est pas tracer une ligne arbitraire sur une carte : c'est définir un projet de territoire lisible, durable et partagé. En second lieu, poser des limites à l'urbanisation, ce n'est pas renoncer au développement, mais le rendre plus qualitatif. Les lisières urbaines doivent être perçues comme des espaces de respiration et des lieux de lien entre ville et campagne, supports de nouveaux usages et de nouveaux paysages.

Clarifier ce qui est appelé à rester et ce qui peut évoluer

Toutes les limites urbaines n'ont pas vocation à évoluer de la même manière. Il est important de distinguer :

- les limites durables, appelées à rester stables dans le temps (espaces agricoles stratégiques, continuités écologiques, paysages emblématiques) ;
- les limites transitoires, qui peuvent accompagner une croissance maîtrisée et progressive de la ville.

Éléments de justification

Cette distinction donne de la visibilité aux élus, aux habitants et aux agricul-

teurs, et permet d'éviter l'étalement urbain diffus et non maîtrisé.

Passer d'une limite « ligne » à une lisière « espace »

Une limite d'urbanisation ne doit pas être pensée comme une frontière nette et brutale, mais comme un espace de transition entre deux mondes. Cette lisière peut accueillir :

- des espaces végétalisés ;
- des cheminements piétons et cyclables d'intérêt local ou métropolitain (réseau express vélo, sentier métropolitain...) ;
- des espaces agricoles de proximité ;

- des lieux de promenade, de détente ou de rencontre. et des parcours sportifs.

Éléments de justification

Parce qu'une limite épaisse est plus vivante, plus utile et plus acceptable qu'une simple séparation rigide.

Concevoir une ville qui « regarde » la campagne

Les constructions situées en lisière doivent faire l'objet d'une attention particulière. Cela implique :

- des hauteurs et des densités adaptées ;
- une implantation tenant compte de la topographie ;



ORGÈRES

- une qualité architecturale soignée pour les façades visibles depuis la campagne ;
- l'évitement des arrières de parcelles déqualifiants (clôtures, parkings, locaux techniques).

Éléments de justification

La lisière est la façade de la ville : elle participe directement à son image et à son identité.

Protéger l'activité agricole et la biodiversité

Les limites de l'urbanisation jouent un rôle essentiel dans la préservation :

- des terres agricoles et de l'activité des exploitations ;
- des continuités écologiques (trame verte et bleue) ;
- du fonctionnement naturel de l'eau (infiltration, limitation du ruissellement).

Des espaces tampons peuvent également réduire les conflits d'usage entre habitat et agriculture.

Éléments de justification

Parce que l'agriculture et la nature ne sont pas des réserves foncières, mais des composantes à part entière du projet de territoire.

Faire des lisières des espaces favorables au cadre de vie et à la santé

Bien conçues, les lisières urbaines peuvent contribuer à :

- rafraîchir la ville et limiter les îlots de chaleur ;
- créer des espaces de nature accessibles au quotidien et des circuits d'interprétation du patrimoine naturel ;
- atténuer les nuisances sonores et visuelles ;
- permettre la création de parcours santé adaptés à tous les âges ;
- améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants ;
- Favoriser la continuité des parcours autour des villes et bourgs.

Éléments de justification

Parce que les limites urbaines sont aussi des lieux vécus, fréquentés et appropriés par les habitants.



SAINT-ERBLON

S'APPUYER SUR LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE

S'appuyer sur le paysage de la ville-archipel pour dessiner les limites de l'urbanisation

Pour être comprises et acceptées, les limites de l'urbanisation doivent s'appuyer sur des éléments paysagers visibles, durables et partagés. L'organisation en ville-archipel multiplie les zones de contact entre espaces urbanisés et espaces agro-naturels, du fait de la discontinuité entre les pôles urbains. La lisière urbaine constitue ainsi un espace stratégique de transition entre la ville et la campagne, qui doit être pensé dans une logique réciproque, de l'urbain vers le rural comme du rural vers l'urbain.

Ces espaces agro-naturels ne peuvent être considérés comme des vides. Le

territoire, notamment à travers le SCoT, a engagé une réflexion approfondie sur la vocation des espaces agricoles périurbains et leur relation à la ville, en particulier avec la mise en place des champs urbains* et de limites paysagères affirmées. Ces dispositifs visent à préserver l'activité agricole, à contenir l'étalement urbain et à conforter le modèle de la ville-archipel.

Les lisières urbaines traduisent également l'interface ville-nature et participent à la qualité du cadre de vie. Les opérations récentes d'extension urbaine intègrent fréquemment des coulées vertes, des percées visuelles ou des zones tampons (parcs, jardins familiaux, espaces de vallée), permettant une transition progressive et offrant des supports à la diversité des usages : promenade, jardinage, loisirs, pratiques sportives ou événements.

Toutefois, le SCoT a mis en évidence la fragilité de ces interfaces face à la pression foncière. Les champs urbains ont permis d'instaurer des lisières franches et lisibles, mais celles-ci restent parfois insuffisamment qualifiées en termes d'usages, de mobilités douces et d'articulation avec les formes urbaines adjacentes.

La lisière urbaine constitue enfin la première image de la ville dans le paysage. La silhouette urbaine, qu'elle soit celle d'un bourg ou du sky-line rennais, participe à l'identité du territoire et dépend à la fois de l'implantation initiale de la ville, de la qualité de son développement urbain et de la structure paysagère environnante.

Dans ce contexte, il est préférable d'ancrer les limites de l'urbanisation sur des structures paysagères existantes et pérennes :

- lignes de crête et reliefs ;
- vallées, cours d'eau et zones humides ;
- lisières forestières et grands boisements ;
- haies bocagères structurantes ;
- certaines infrastructures lorsqu'elles constituent déjà une rupture lisible.

Ces éléments offrent des limites plus stables, compréhensibles et acceptables que de simples découpages fonciers, car ils s'inscrivent dans le temps long du paysage et sont reconnus par les habitants.



LAILLÉ



ORGÈRES



CHAVAGNE



ORGÈRES

Les éléments paysagers structurants de la ville archipel

Cartographie thématique

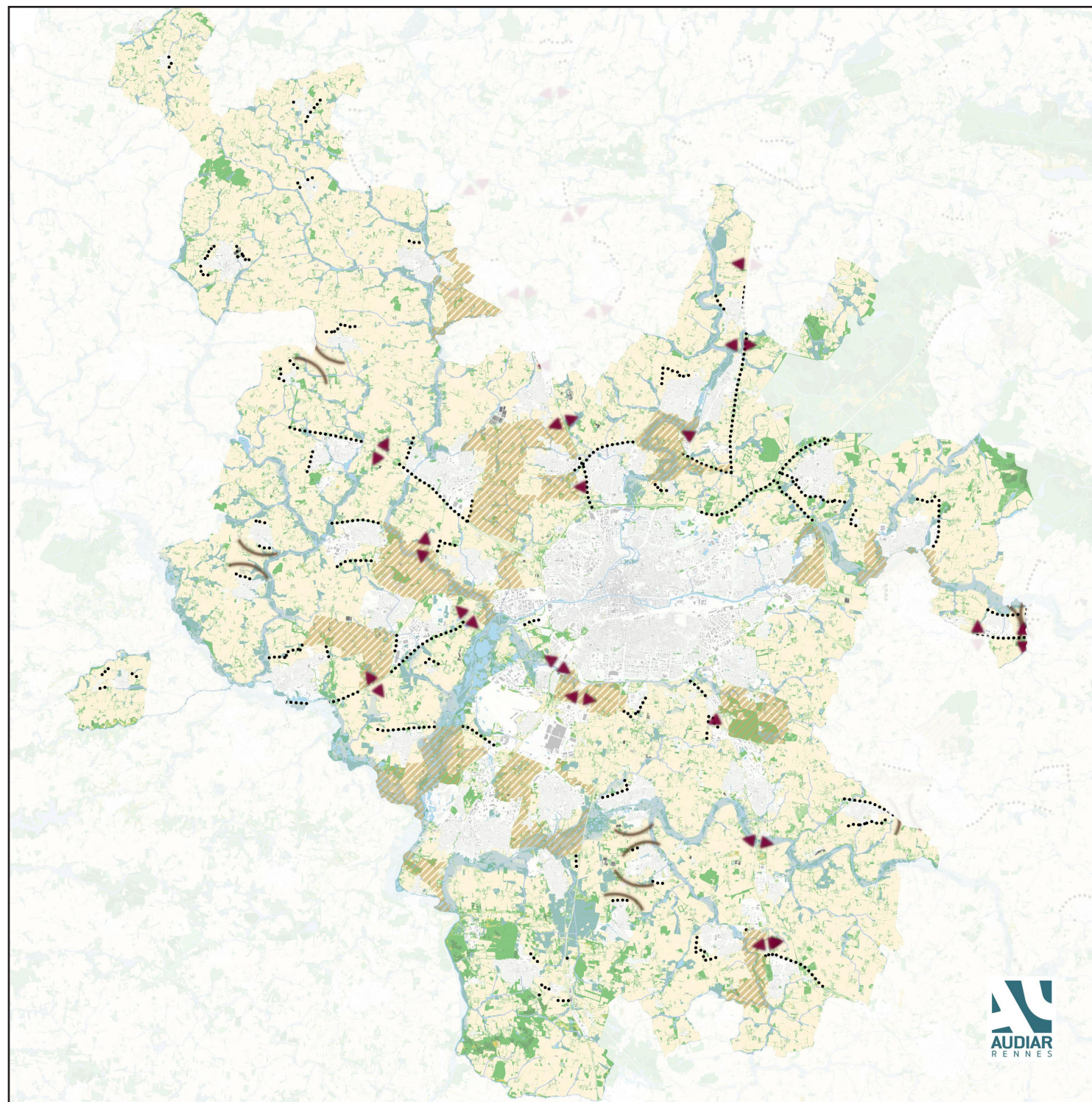
Échelle : 1/150 000^e

- Principe de maintien des coupures entre les villes et les bourgs afin de garantir les alternances ville-campagne
- Limite paysagère de développement à respecter afin de préserver les principes de coupures urbaines entre les bourgs ou les villes
- ▲ Ouverture paysagère sur des éléments remarquables du paysage
- ▨ Champ urbain préservé pour l'agriculture et le développement des loisirs verts

**La notion de champ urbain dans le SCoT du Pays de Rennes vise à protéger les espaces agricoles ou naturels situés près des villes afin de maintenir les paysages, l'activité agricole et des espaces de loisirs, tout en structurant l'urbanisation en villes compactes.*



0 5 km



CARACTÉRISER LA NATURE DE L'INTERFACE

La lisière urbaine constitue une interface, une zone d'épaisseur et de transition entre deux mondes aux logiques différentes : l'espace urbanisé et l'espace agro-naturel. Elle ne se résume pas à une simple limite linéaire, mais correspond à un espace complexe, parfois étendu, où se rencontrent des usages, des formes bâties, des paysages et des dynamiques écologiques distinctes.

Nature des espaces urbanisés concernés

Le premier élément de caractérisation d'une lisière est la nature de l'urbanisation qu'elle borde. Pour qualifier ces espaces, la typologie des ambiances urbaines du PLUi de Rennes Métropole est mobilisée :

- centres-bourgs, centres-villes et places : tissus anciens, denses et structurés autour de centralités historiques et patrimoniales.

- maisons et jardins : espaces résidentiels pavillonnaires, caractérisés par des parcelles privatives, des jardins et une trame bâtie plus ouverte.
- immeubles et abords : secteurs à densité plus forte, associant habitat collectif, espaces publics et mixité fonctionnelle.
- parcs d'activités : zones dédiées aux fonctions économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires.
- campagne : espaces agricoles ou naturels situés hors de l'urbanisation dense.
- secteurs spécifiques : espaces d'équipements publics, de services, zones opérationnelles ou secteurs soumis à des règles particulières.

Nature des espaces agro-naturels voisins

Le second élément déterminant est la nature des espaces agro-naturels auxquels l'urbanisation se confronte.

Il peut s'agir :

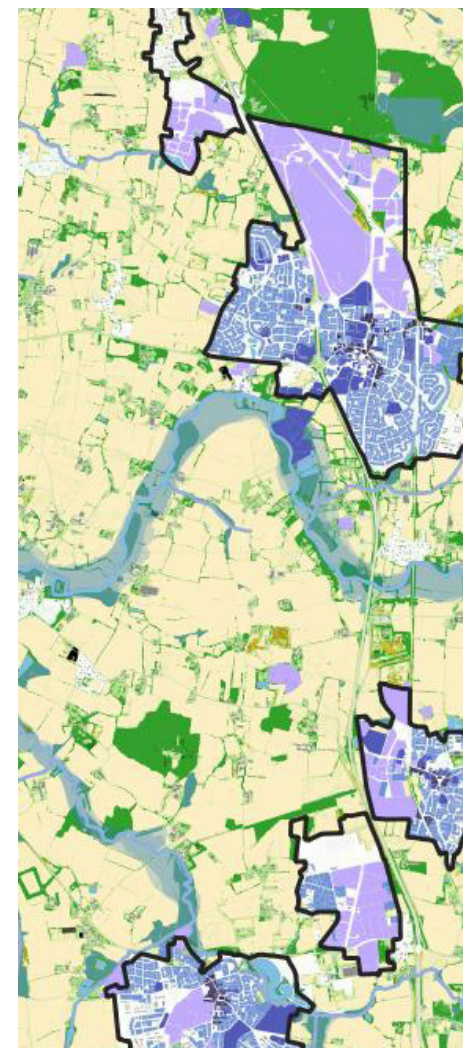
- d'espaces agricoles, souvent bocagers dans le bassin rennais, mais parfois marqués par une dégradation du bocage au profit de paysages plus ouverts de type open-

field ;

- de forêts et boisements ;
- de vallées, cours d'eau et zones humides ;
- ou encore d'espaces de friches, témoins de mutations agricoles ou foncières.

La qualité de la lisière dépend largement de la manière dont cette interface est traitée. Elle peut renforcer les continuités paysagères et écologiques, ou au contraire créer des ruptures visuelles et fonctionnelles. La lisière n'est donc pas seulement une limite, mais bien un espace de transition structurant, essentiel à l'équilibre entre urbanisation et environnement.

La carte propose une lecture fine de ces interfaces (extrait ci-contre).



Caractérisation de la nature des interfaces

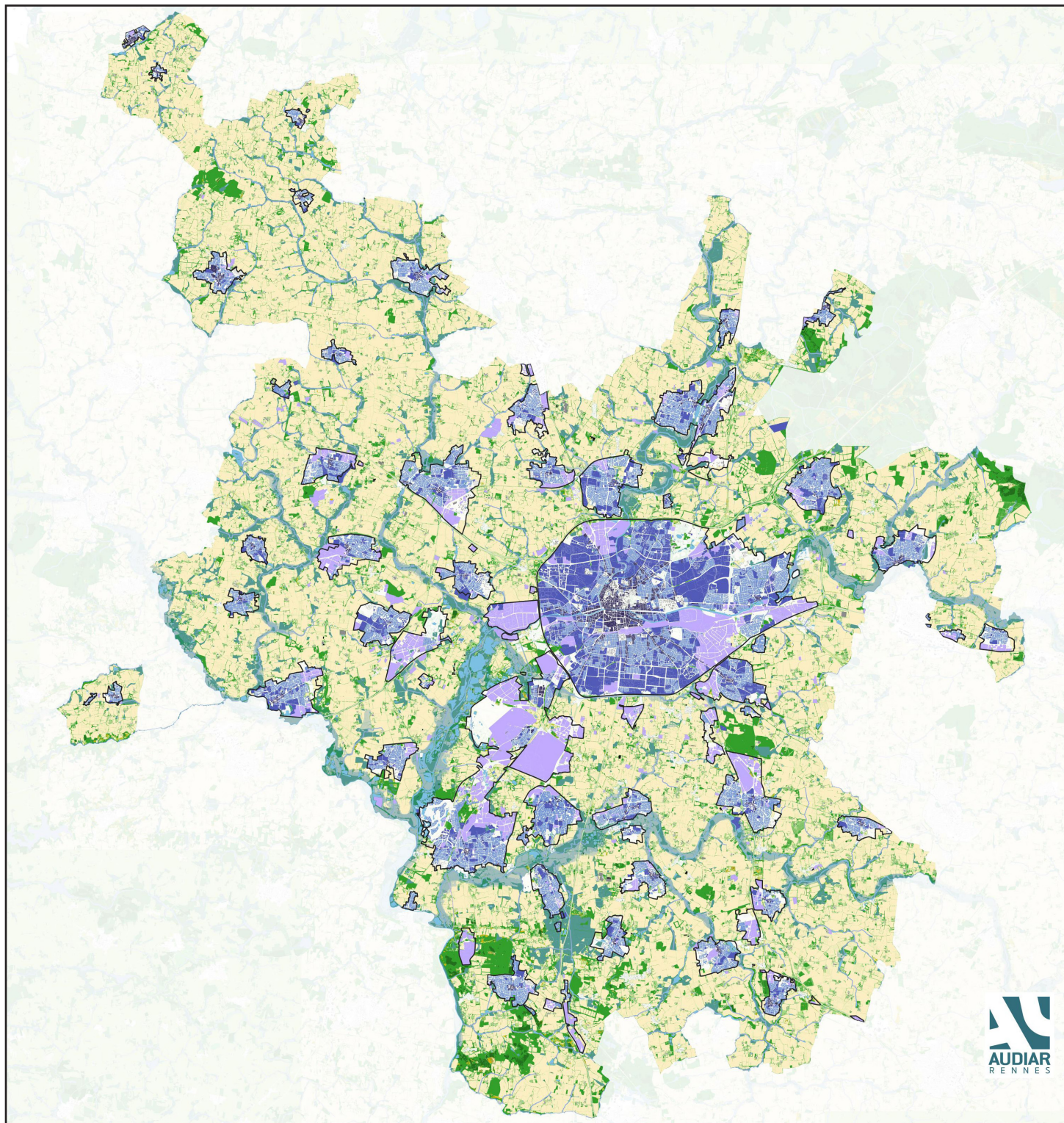
Cartographie thématique

Échelle : 1/150 000^e

-  Centre-ville ou centre-bourg
-  Immeubles et abords
-  Maisons et jardins
-  Parc d'activités
-  Lisières urbaines actuelles



0 5 km



PRENDRE EN COMPTE LES MESURES DE PROTECTION

La singularité du paysage du bassin rennais fait l'objet d'une protection attentive à travers plusieurs outils réglementaires. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole orchestre cette protection en conjuguant des dispositifs pour un système de protection à plusieurs niveaux, du monument exceptionnel à l'ambiance vernaculaire.

La protection ponctuelle et symbolique

MONUMENTS HISTORIQUES ET SERVITUDES

Au premier rang figure la protection la plus forte et la plus ancienne : celle des Monuments Historiques (classés ou inscrits). Elle s'applique aux édifices les plus remarquables — églises, châteaux, ponts anciens — reconnaissant ainsi leur valeur nationale. Cette protection stricte, qui encadre toute modification, préserve les éléments emblématiques du paysage. Pour renforcer l'écrin de ces monuments, le PLUi peut instaurer des servitudes de protection (abords de Monument Historique, sites patrimoniaux remarquables). Ces servitudes étendent le champ de la vigilance au-delà du seul bâti, pour contrôler les constructions et les transformations dans un périmètre défini, garantissant la préservation des perspectives, des alignements et des rapports d'échelle qui font la valeur du site.

LA PROTECTION DU BÂTI VERNACULAIRE : LE PATRIMOINE BÂTI D'INTÉRÊT LOCAL (PBIL)

C'est ici qu'intervient l'outil crucial qu'est le PBIL. Il complète la protec-

tion des monuments exceptionnels en identifiant et en protégeant un patrimoine « ordinaire » mais caractéristique, qui forme la trame même des bourgs et contribue puissamment à l'identité paysagère. Le PBIL recense ainsi des maisons de ville, des fermes, des logis, des dépendances, des murs ou des puits qui, sans justifier un classement national, présentent un intérêt local par leur histoire, leur architecture typique (utilisation du schiste pourpré, de la brique, charpentes en schiste), leur implantation ou leur contribution à une rue ou à un site. Son inscription au PLUi soumet ces bâtiments à un régime de déclaration préalable pour toute modification visible, garantissant que les réhabilitations respectent leur caractère et préservent ainsi la cohérence et l'authenticité des noyaux villageois.

La protection contextuelle : périmètres patrimoniaux PSMV et AVAP

Pour agir à une échelle plus large que celle du bâti individuel, le PLUi s'appuie sur des outils de protection spatiale. Les Périmètres Patrimoniaux (issus des anciennes ZPPAUP, aujourd'hui intégrées dans les Aires de

Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - AVAP) permettent une gestion fine et adaptée d'un quartier, d'un bourg ancien ou d'un site. Ils visent à protéger et mettre en valeur son caractère global : l'ambiance des rues, la composition des espaces publics, les relations entre le bâti et la nature. Dans ces périmètres, des règles spécifiques (volumétrie, implantation, matériaux, traitement des clôtures et des plantations) encadrent les projets neufs comme les transformations, pour préserver l'harmonie et l'identité du lieu. C'est l'outil par excellence pour sauvegarder la composition paysagère d'un manoir et de son parc, ou l'ambiance d'un village de vallée.

Patrimoine bâti et mesures de protection

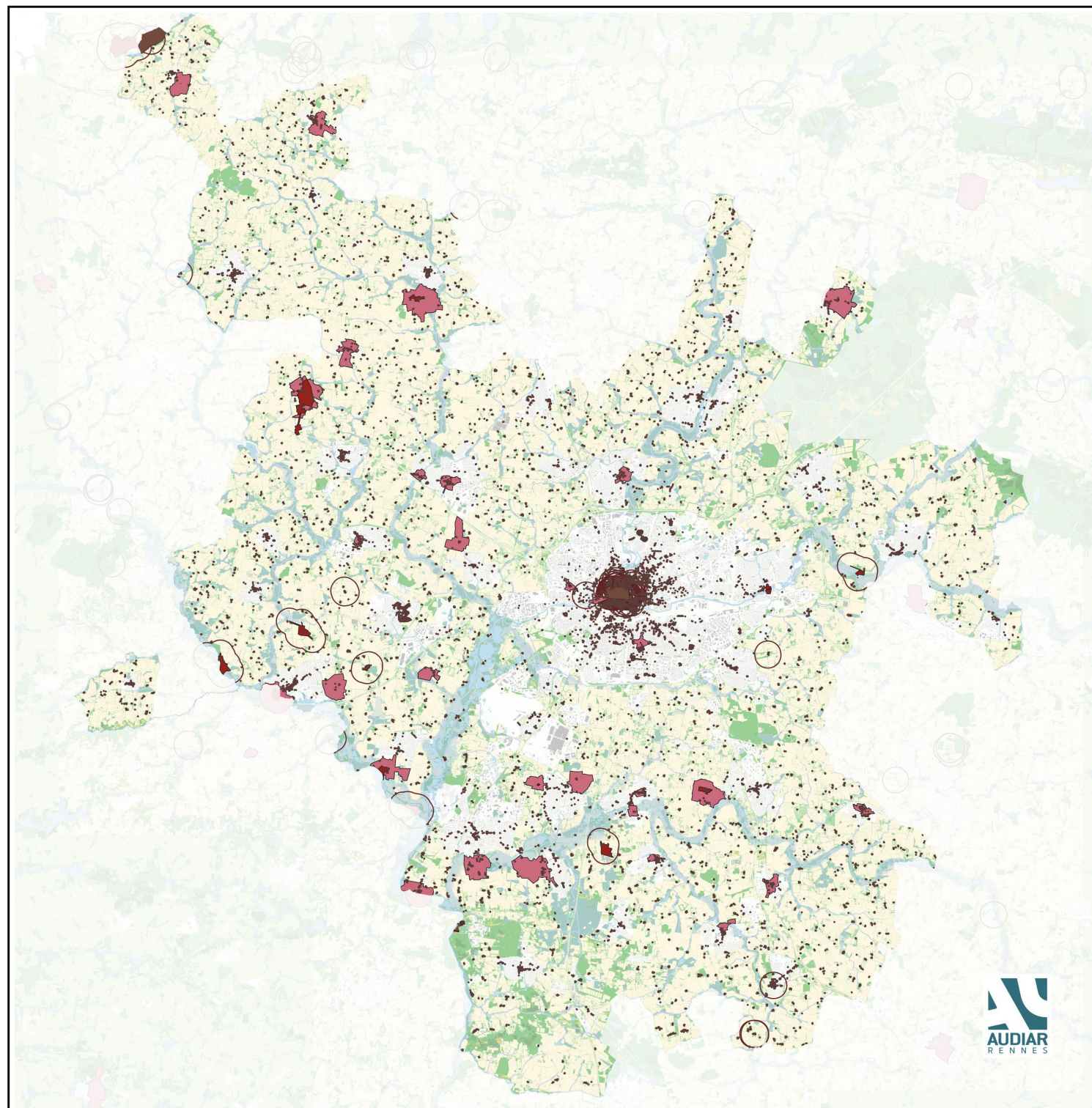
Cartographie thématique

Échelle : 1/150 000^e

-  Monuments historiques inscrits ou classés
-  Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés (500 m)
-  Périmètre délimité des abords (PDA)
-  Sites patrimoniaux remarquables (SPR)
-  Patrimoine bâti d'intérêt local inscrit au PLUi (PBIL)



0 5 km



PARTIE 3

TYPOLOGIE DES LISIÈRES URBAINES

Caractérisation de la nature de la lisière

UN OBJET COMPLEXE À CERNER

La lisière urbaine désigne l'espace de contact entre les zones urbanisées et les espaces agricoles ou naturels. Cette notion, en apparence simple, se révèle en réalité complexe à appréhender et difficile à enfermer dans une typologie figée.

De nombreuses combinaisons

Les lisières résultent en effet d'une grande diversité de situations, issues de combinaisons multiples entre éléments naturels, aménagements humains et formes bâties. Elles peuvent associer, dans des proportions variables, végétation, infrastructures, constructions, cours d'eau ou reliefs, rendant réductrice toute classification strictement formelle.

L'autre élément déterminant est l'épaisseur de la lisière. Dans certains cas (par exemple un parc ou espace vert public), la lisière peut couvrir plusieurs centaines de mètres. Il est donc délicat de définir ce qui participe vraiment de la limite de l'urbanisation.

Une diversité de situations possibles

À cette diversité des configurations s'ajoute l'influence déterminante du site. La topographie, la qualité paysagère, les continuités écologiques, la visibilité lointaine ou encore le contexte agricole ou forestier conditionnent fortement la perception et le fonctionnement des lisières.

Une même forme de lisière peut ainsi produire des effets paysagers et écologiques très différents selon qu'elle s'inscrit en fond de vallée, en ligne de crête ou sur un versant ouvert.

Le choix qui a été proposé est de définir la lisière comme une combinaison de possibilités de ce qui la constitue. Pour cela, une lisière est définie par rangs successifs (trois au maximum) pris à partir de sa limite extérieure. Ainsi, une lisière peut être composée d'une haie bocagère (rang 1), d'un chemin (rang 2) puis d'un fossé (rang 3). Cette combinatoire sera retranscrite dans le projet SIG.

Les typologies présentées ci-après ne prétendent donc pas à l'exhaustivité. Elles cherchent à exprimer d'abord ce qui est perçu depuis l'extérieur. Elles constituent avant tout des grilles de lecture permettant de mieux comprendre les logiques à l'œuvre dans les franges urbaines, d'identifier leurs qualités et leurs fragilités, et d'orienter les projets d'aménagement vers une meilleure intégration de l'espace bâti dans son environnement

LÉGENDE DE L'ATLAS COMMUNAL

1 - Lisière naturelle

● ● ● Haie de haute tige

■ Lisière boisée

■ Lisière sur cours d'eau

2 - Lisière anthropisée

■ ■ ■ Frange urbaine traditionnelle

== Infrastructure routière

≡≡ Voie ferrée

— Chemin piétonnier

||| Lisière ouverte

× × × Cloture privative

||| Talutage

3 - Autre lisière (absence d'élément structurant)

||| Lisière ouverte

4 - Eléments contextuels

/// Espaces tampons paysager

■ Zones inondables

La légende de l'atlas communal traduit une approche volontairement combinatoire et non figée de la lisière urbaine. Elle distingue d'abord trois grandes familles d'éléments constitutifs :

Les lisières naturelles (1), qui regroupent les structures végétales et hydrauliques (boisements, trame bocagère, haies, cours d'eau). Ces éléments participent à la fois à la qualité paysagère et aux continuités écologiques, et constituent souvent les premières interfaces perceptibles depuis les espaces ouverts.

Les lisières anthropisées (2), qui correspondent aux aménagements et formes bâties (infrastructures, talus, clôtures, fronts bâtis, liaisons douces). Elles traduisent l'intervention humaine dans la fabrication de la frange urbaine et peuvent jouer un rôle de rupture, d'accompagnement ou de transition selon leur nature et leur agencement.

Les autres situations (3), marquées ici par l'absence d'élément structurant clairement identifiable, rappellent que certaines lisières sont diffuses ou peu qualifiées, ce qui constitue souvent un enjeu d'aménagement.

ESQUISSE D'UNE TYPOLOGIE

Cette proposition s'appuie sur plusieurs analyses de terrain menées à différentes échelles. Elle n'a pas vocation à être exhaustive ni à refléter l'ensemble de la diversité des situations observables.

Cependant, la mise en place d'une typologie apparaît indispensable afin de qualifier les différentes formes de lisières et de rendre opérationnel un guide de recommandations adapté à chacune d'elles.

À défaut de cette structuration préalable, la multiplicité des configurations possibles rendrait difficile, voire inopérante, l'élaboration d'un cahier de recommandations pertinentes et applicables.

Les lisières naturelles

Les lisières végétales sont principalement composées d'éléments plantés : haies, alignements d'arbres, bosquets, boisements ou cordons végétalisés, contre lesquels vient s'appuyer l'entité urbaine. On distingue cinq grands types selon la nature et l'origine de la végétation structurante.

LA LISIÈRE BOISÉE

La lisière boisée correspond aux situations où l'urbanisation s'adosse directement à un massif forestier. Un espace tampon, riche en biodiversité, y est souvent préservé. Dans le cadre de la lutte contre les incendies, la création ou le maintien de cet espace de rupture est même fortement recommandé.

LA HAIE BOCAGÈRE

La haie bocagère traditionnelle repose sur la trame agro-paysagère historique préexistante. Cette haie composite, constituée d'essences locales diversifiées, est souvent conservée par les aménageurs pour son efficacité à intégrer les nouvelles constructions dans le paysage et pour sa valeur écologique.

LISIÈRE BOISÉE



Boisement Espace vert Frange bâtie

HAIE BOCAGÈRE ET CULTURES



Frange bâtie Espace vert Cultures



LAILLÉ



BOURGBARRÉ

AUTRES TYPES DE HAIES DE HAUTE TIGE

Les autres haies liées à l'urbanisation ancienne désignent les plantations de limites séparatives qui se sont développées avec l'urbanisation, sans conception paysagère d'ensemble. Elles sont souvent constituées d'essences à croissance rapide (comme le thuya) ou ornementales, formant des écrans opaques. Leur valeur écologique est généralement moindre et leur gestion peut poser problème, mais elles contribuent à la présence du végétal en frange urbaine.

Cette végétation, qu'elle soit préexistante ou plantée, assure un rôle de filtre visuel et de transition. La qualité de la lisière dépend de l'épaisseur et de la composition des strates végétales, ainsi que de la cohérence entre les plantations à l'échelle collective et les traitements des limites privatives.

LES COURS D'EAU

Il arrive que la lisière urbaine soit constituée par la présence d'un cours d'eau formant une limite naturelle entre l'espace bâti et les milieux agro-naturels. Dans ce cas, cette interface s'accompagne fréquemment d'une ripisylve, élément spécifique et écologiquement précieux de la trame bocagère traditionnelle. La ripisylve correspond à la végétation ligneuse qui borde les cours

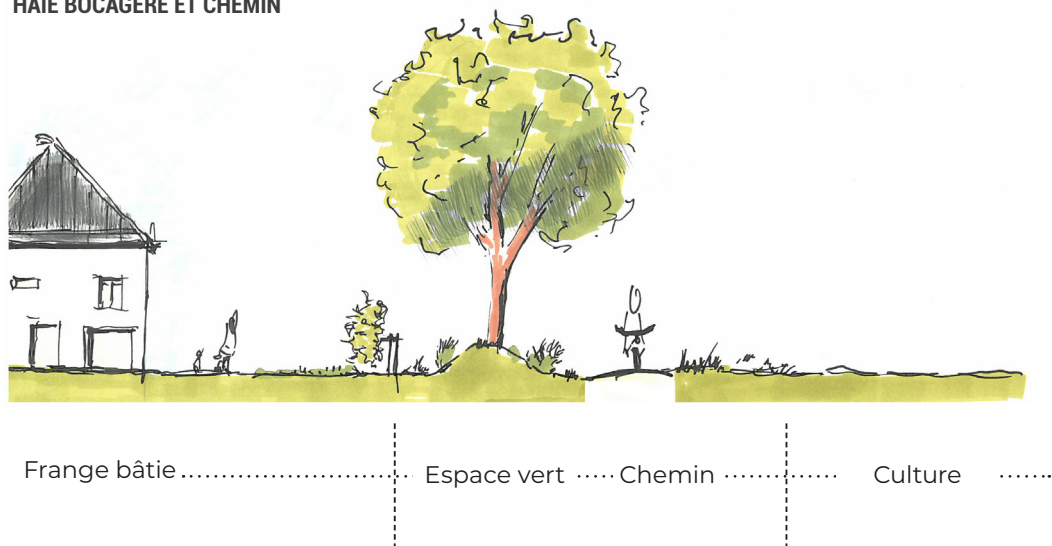
d'eau. Composée d'essences adaptées aux milieux humides — telles que les saules, les aulnes ou les frênes — elle remplit plusieurs fonctions essentielles : stabilisation des berges, filtration des polluants issus des ruissellements, régulation thermique par l'ombrage de l'eau, et constitution d'un corridor biologique favorable à la faune et à la flore.

La préservation et la restauration de ces formations végétales représentent ainsi un enjeu majeur dans l'aménagement des franges urbaines traversées par des rivières ou des ruisseaux. Par ailleurs, la présence d'un cours d'eau en limite urbaine implique une prise en compte attentive du risque d'inondation et de la gestion des zones d'expansion des crues. L'atlas cartographique identifie ces secteurs inondables afin d'intégrer cette contrainte dans les recommandations d'aménagement susceptibles d'être formulées.

LE CHEMIN RURAL

Le chemin rural peut également constituer une forme particulière de lisière urbaine. Situé à l'interface entre le tissu bâti et les espaces agricoles ou naturels, il joue un rôle de transition physique et perceptive entre deux entités paysagères dis-

HAIE BOCAGÈRE ET CHEMIN



LAILLÉ

tinctes.

Ces voies, souvent héritées d'anciens tracés agricoles ou paroissiaux, participent à la structuration du territoire et à la lisibilité des limites urbaines. Leur gabarit généralement modeste, leur revêtement perméable ou rustique, ainsi que la présence de talus, de fossés ou de haies latérales contribuent à leur caractère rural affirmé.

Lorsque le chemin rural est bordé d'éléments végétaux — haies bocagères, alignements d'arbres, bandes enherbées — il constitue un support écologique et paysager de qualité, favorisant la continuité des trames vertes et la biodiversité. Il peut également offrir des vues cadrées sur le grand paysage et participer à la

mise en valeur des franges urbaines. À l'inverse, en l'absence de traitement paysager adapté, le chemin rural peut devenir un simple espace résiduel, marqué par des clôtures disparates, des arrières de parcelles peu qualifiés ou des aménagements hétérogènes, affaiblissant ainsi la qualité de la lisière.

Dans une perspective d'aménagement, le chemin rural représente donc une opportunité stratégique : il peut être valorisé comme espace de promenade, support de mobilités douces et élément structurant d'une transition progressive entre ville et campagne. Son traitement qualitatif contribue à renforcer l'identité paysagère des franges urbaines.

Les lisières anthropisées

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES

Dans ce cas, la lisière est structurée par une voie de circulation ou une infrastructure de transport : voie ferrée, route, chemin agricole, voie piétonne ou cyclable, rue. Cette infrastructure ne borde pas directement les espaces urbanisés. Elle est souvent accompagnée de végétation récente (plantée dans le cadre des aménagements de voies), d'accotements enherbés, de fossés ou de talus.

La prise en compte des visions proches et lointaines est ici essentielle, la visibilité étant souvent maximale. Trois éléments sont déterminants pour caractériser ces lisières :

- l'emprise de l'ouvrage,
- l'accompagnement végétal,
- la position de l'infrastructure par rapport au sol naturel (déblai, remblai ou niveau naturel).

LES TALUTAGES, EN DÉBLAI OU REMBLAI

Dans le cas d'infrastructures importantes, le passage en déblais/remblais peut créer une lisière complètement opaque qui peut masquer totalement les zones urbanisées (déviation de l'Hermitage).

Plus rares dans le bassin rennais, les lisières topographiques qui n'accompagnent pas une infrastructure

reposent sur des éléments de relief créés dans le cadre des aménagements urbains et qui masquent ou atténuent la perception des espaces urbanisés. Même lorsque la topographie n'est pas très prononcée, elle peut faciliter l'intégration du bâti, à condition que son implantation et sa hauteur soient adaptées.

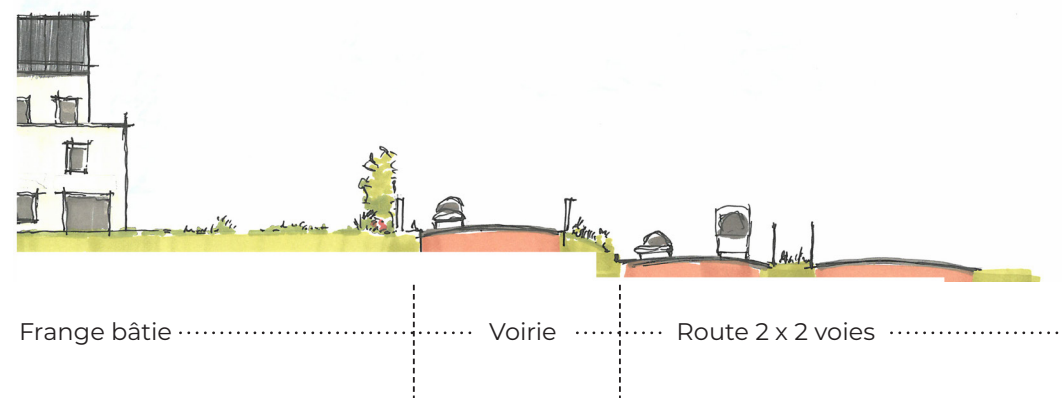
Un bâti implanté en contrebas d'une vue peut ainsi se fondre dans la pente, laissant apparaître des vues lointaines au-delà de la lisière. À l'inverse, certaines lisières en surplomb gagnent à être mises en scène par le relief, par exemple la frange nord du quartier de Champ Daguet à Saint-Grégoire.

LES CLÔTURES PRIVATIVES

Les lisières urbaines construites correspondent parfois à des situations où le tissu bâti vient en contact direct et sans transition avec les espaces agro-naturels environnants. Elles se matérialisent par des éléments construits formant une limite nette : murs de clôture, clôtures légères ou grillages. Ces interfaces constituent souvent la « vitrine » du front urbain lorsqu'il est perçu depuis le paysage ouvert, et jouent à ce titre un rôle déterminant dans la qualité des perceptions lointaines et proches.

Par ailleurs, la végétation arborée issue des jardins privatifs, dépassant des murs ou des clôtures, représente souvent un atout majeur pour l'intégration paysagère. Ces arbres et

EN BORDURE DE VOIRIES



FRONT BATI



CORPS-NUDS

grands arbustes participent à la perception d'un front urbain plus végétalisé, moins abrupt, et créent une transition verticale entre les constructions et le paysage environnant.

À l'inverse, les situations les plus dégradées correspondent fréquemment à des clôtures standardisées (grillages métalliques de lotissements ou de zones d'activités) dépourvues de tout accompagnement végétal. Ces dispositifs accentuent la rupture visuelle et fonctionnelle entre espaces urbains et agro-naturels, et génèrent des lisières pauvres, peu lisibles et peu qualitatives du point de vue paysager.

L'ABSENCE DE LISIÈRES

Dans de nombreuses extensions urbaines récentes, la question de la lisière n'a pas été véritablement pensée. L'urbanisation s'interrompt sèchement au contact des espaces agricoles ou naturels, sans transition paysagère ni composition d'ensemble. Les fonds de parcelles, clôtures arrière, voiries ou locaux techniques deviennent directement visibles depuis le paysage ouvert.

Cette absence de composition produit des fronts bâtis peu qualitatifs. La répétition de clôtures standardisées, d'abris de jardins ou de pignons aveugles accentue cette impression de confusion.

L'absence de lisière soulève également des enjeux fonctionnels et écologiques. Les interfaces minérales et

peu végétalisées limitent les continuités écologiques, accentuent l'artificialisation des sols et réduisent la qualité des transitions entre espaces habités et espaces agricoles.

Ces lisières pourraient être réaménagées. Le coût soulève des problèmes de financement en l'absence de participation dans le cadre d'opérations immobilières. Cela peut néanmoins être envisagée à l'occasion d'un aménagement piéton ou d'une réorganisation foncière.

LES FRONTS BÂTIS CONTEMPORAINS

La qualité paysagère de ces lisières dites « franches » dépend fortement de plusieurs facteurs complémentaires. Tout d'abord, la composition volumétrique du bâti est déterminante : une variation des hauteurs, une fragmentation des volumes en plusieurs modules ou corps de bâtiments, ainsi qu'une implantation évitant les linéarités trop rigides, permettent de réduire l'effet de masse et d'assurer une meilleure transition visuelle avec les espaces ouverts.

Ensuite, la qualité architecturale des constructions et le choix des matériaux jouent un rôle central. L'usage d'enduits clairs, de la pierre ou de matériaux traditionnels, ainsi qu'une attention portée aux détails architecturaux, favorisent une insertion plus harmonieuse dans le paysage rural ou naturel. À l'inverse, des matériaux in-

dustriels standardisés ou des façades aveugles de grande dimension renforcent la rupture entre ville et campagne.

Le traitement des pieds de murs constitue également un levier important d'amélioration des lisières construites. Des bandes enherbées, des plantations basses, des haies ou des alignements végétaux permettent d'adoucir le contact entre le bâti et le sol naturel, tout en contribuant à la continuité écologique et à la qualité des ambiances.

LES FRONTS BÂTIS HISTORIQUES

Dans les situations les plus qualitatives, la lisière bâtie est constituée d'un ensemble bâti traditionnel — tel qu'un manoir, une ferme ou des bâtiments annexes — associé à une végétation structurante (arbres de haut jet, haies bocagères, vergers). Ces configurations offrent une lecture cohérente et identitaire du paysage, où le bâti s'inscrit dans une continuité historique et paysagère.

LES CHEMINS PIÉTONS

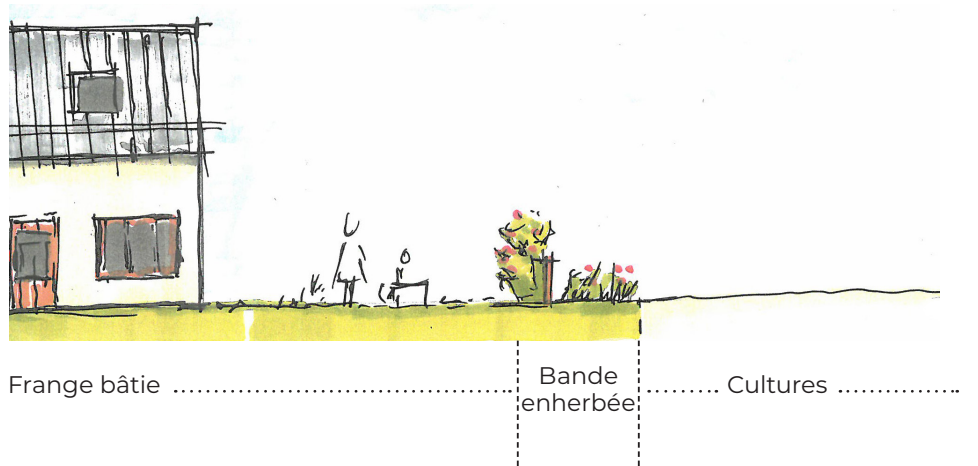
En limite d'une opération d'aménagement — lotissement ou nouveau quartier — l'urbanisation s'achève fréquemment par la création d'un chemin piéton en bordure de site. Celui-ci assure la desserte interne du quartier tout en matérialisant une transition avec les espaces agricoles ou naturels voisins.

Le chemin piéton est rarement isolé. Il est généralement accompagné d'aménagements paysagers tels que des noues végétalisées destinées à la gestion des eaux pluviales, des bandes plantées ou des alignements d'arbres de haute tige. Ces dispositifs contribuent à qualifier l'interface et à atténuer la rupture entre le bâti et les cultures. De fait, il est souvent différent du chemin rural qui s'ouvre sur la campagne (voir photos précédentes).

La création d'un cheminement en frange d'opération présente de multiples intérêts. Sur le plan paysager, il instaure un espace de transition lisible entre habitat et espaces ouverts. Sur le plan fonctionnel, il peut participer à la constitution d'une trame piétonne à l'échelle communale, en reliant différents quartiers et en favorisant les mobilités douces.

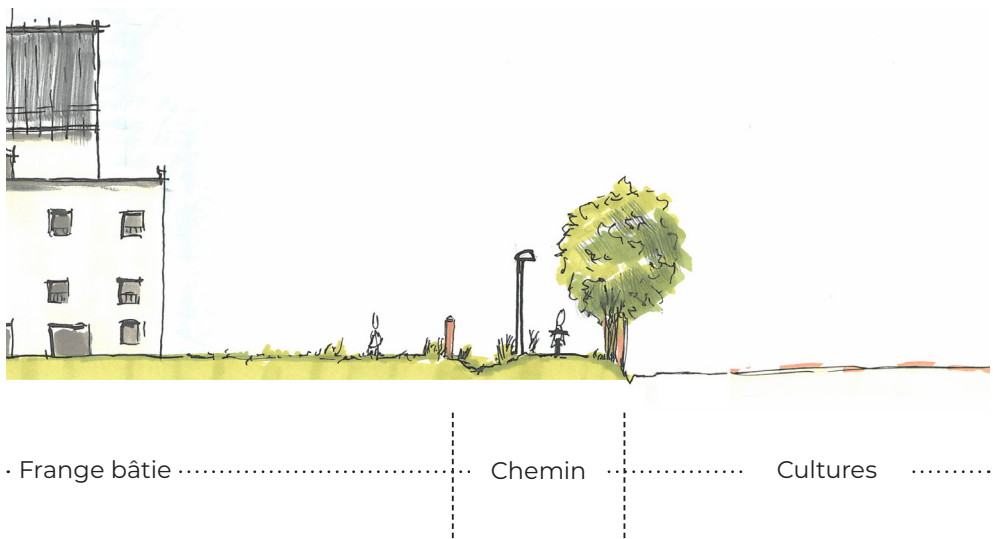
À terme, l'aménagement continu de ces cheminements périphériques peut transformer le « tour de ville » en véritable espace de promenade pour les habitants. Par ailleurs, lorsqu'il est associé à une végétation structurante, il peut également contribuer à la continuité écologique, en constituant un corridor potentiel pour certaines espèces animales.

CLÔTURES SÉPARATIVES



LAILLÉ

CHEMINS PIÉTONS



CORPS-NUDS



RÉDACTION

Anaïs LEMEUR
Jean-Michel MARCHAND

DIRECTION DE LA PUBLICATION

Pierre MAURA

PHOTOGRAPHIES / ILLUSTRATIONS

Audiar, sauf mentionnées

CONTACT —

Agence d'urbanisme de Rennes
3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 40716 - 35207 RENNES Cedex 2
02 99 01 86 40 - www.audiar.org
communication@audiar.org



*Suivez toute l'actualité de l'agence
en vous abonnant à la Lettre d'information !*